



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Poitiers, le 26 août 2022

**Sécheresse : Nouvelles mesures de restriction ou de suspension des prélèvements d'eau en rivière ou en nappe souterraine pour tous les usages publics ou privés dans le département de la Vienne.**

**Bassin de la Charente Amont :**

- Mesures préventives : Crise aux indicateurs de Vindelle et de la Bonnardelière à compter du jeudi 25 août 2022.

Ces nouvelles mesures concernent tous les usages à partir de tous les prélèvements d'eau par pompage dans une rivière, dans un forage, dans un puits, ou dans un plan d'eau connecté. (Les prélèvements sur le réseau d'eau potable ne sont pas concernés par ces mesures).

Monsieur le Préfet a signé le 23 août 2022 un arrêté préfectoral en ce sens.

Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du jeudi 25 août 2022 – 8h sur le bassin de la Charente Amont.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Vous pouvez également consulter le détail de ces mesures sous Propluvia à l'adresse suivante :

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers